

ORDRE DU JOUR COPIL DU 15/10/2020

Sujet	Qui	Niveau	Timing	Priorité
Règlement intérieur	Pierre V.	information	5 min	1
Assois fées	Adeline/Maryline	information	5 min	1
Boulangerie		codécision	5 min	1
Validation Groupe de Travail RH Quel DGS voulons nous? Validation Diag RH (CDG 35) Bibliothèque Agent animation Agent de plonge Ouverture de poste agent plonge	Antinéa Antinéa/Benoit Antinéa	codécision codécision information information information information	10 min 10 min 10 min 5 min 5 min 5 min 5 min	1
PCS		information	10 min	1
Méthaniseur Bourg Des Comptes	Maryline, Sakina	codécision	10 min	1
Point sur la fibre	Delphine	information	2 min	2
Positionnement sur l'habitat léger	Nicolas	consultation	5 min	2
Formation des élus	Antinéa	codécision	5 min	2
Définir bureau municipal	Pierre V.	consultation	5 min	2
Distribution de la FM	Paulo	information	2 min	2
Comèt Informatique	Antinéa	information	2 min	2
LE CLUB		codécision	5 min	2
Astreintes permanences	Antinéa	info	2 min	2
Cuisine scolaire	Benoit	information	2 min	2
Passage espace jeune régie communale juillet 2021	Pierre R.	codécision	10 min	2
Cloison pôle enfance Aménagement salle de classe Végétalisation de la cour	Hélène	consultation	5 min	2
Bilan de Place au Village		information	12 min	3
Les points non traités seront reportés au prochain COPIL				

COMPTE RENDU COPIL DU 15/10/2020

1/ RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Antinéa et Paulo se proposent d'y travailler, des membres supplémentaires sont nécessaires. Pierre-Marie, Hélène et Marion sont volontaires mais disponibles seulement la deuxième semaine des vacances.

Il existe déjà un règlement intérieur de la mairie, mais il s'agit de rédiger un règlement construit sur notre modèle de gouvernance puis de l'envoyer à la Préfecture pour le 26 novembre. Nous partirons du travail fait sur le freemind et le travail d'action commune.

Une première réunion de travail est proposée la semaine prochaine et un drive va être créé afin que les élus puissent suivre l'avancée de ce travail et amender.

Ce règlement intérieur passera en conseil le 02 novembre

2/ ASSOIS FÉES

Le comité de pilotage soutient l'avis défavorable de la commission finance sur la remise gracieuse.

Après étude il apparaît qu'il n'y a pas eu de différences de traitement entre les deux commerces de centre bourg. Les Assois Féés n'ont jamais payés de taxe foncière, alors que la boulangerie paye 450 euros de surplus de taxe foncière. Une remise gracieuse de 2904 euros obligerait le contribuable à payer le reste du au trésor public. Cette décision s'inscrit bien dans le périmètre d'autorité de la commission finance de prendre cette décision, par contre les élus souhaitent avoir une note de contexte en comité de pilotage. Un courrier sera rédigé par Pierre Marie et Antinéa.

3/ BOULANGERIE

Les boulangers ont émis le souhait d'acheter les murs de leur commerce. La commission urbanisme donne un avis défavorable à cette demande. Céder les murs n'est pas dans l'intérêt de la municipalité car elle perdrait son pouvoir décisionnaire. **Le Copil se prononce contre la vente du bien immobilier à l'unanimité.**

4/ VALIDATION DU GROUPE DE TRAVAIL RH

Le CDG 35 a émis le besoin de constituer un comité de pilotage composé d'élus : le maire, l'élu adjoint aux RH (nous n'en avons pas), les élus (Maryline et Delphine). Ce Copil valide la méthode, la démarche, organise la communication interne et la dynamique participative. Le diagnostic proposé par le CDG 35 répond aux attentes de la municipalité.

Le groupe RH aura en charge de déterminer le processus de recrutement des différents agents. la municipalité doit recruter un/e dgs, un/e agent de plonge, un/e bibliothécaire, et un agent d'animation. Le groupe de travail RH est constitué de : Hélène, Maryline, Delphine, Antinéa, Benoit, Marion, Pierre-Marie, Pierre Redou, Pierre Victoire.

Le montant de 6800 euros du diagnostic RH a été validé mais il a été soulevé par delphine, consultante RH que ce montant était très élevé. Les consultants du CDG nous ont fait bonne impression, nous sommes en confiance pour ce diagnostic.

Il démarrera dès réception de la signature du devis.

Le comité de pilotage donne un avis favorable à ce devis et au diagnostic.

5/QUEL DGS VOULONS NOUS

Le lancement de la publicité devra se faire début de semaine au plus tard

Définir les critères de notre dgs idéal/e: bon/ne communicant/e, bon manager, maîtrise de la réglementation sur les marchés publics, notions de démocratie participative, bonne expertise, bon contact humain, intérêt pour la commune, en capacité de remplir un dossier de subventions, quelqu'un qui percute, réactif, en capacité d'aller chercher l'info rapidement quand on lui demande, gestion RH, être proche des élus, pédagogue, connaissance des collectivités territoriales, leadership, manager de projet, expérience dans une collectivité similaire, recruter une femme ?

Qu'il/elle accepte de ne pas savoir et qu'il/elle demande.

6/ PROBLÈME AVEC AGENT DE PLONGE

La maire avec les élus de la commission enfance jeunesse ont décidé de mettre fin au contrat de l'agent de plonge, la situation étant devenue insoutenable. Cette personne avait le plus grand mal à tenir sa place d'agent, envoyait des mails systématique, refusait d'accomplir certaines tâches, etc... Après un entretien de recadrage avec la maire, aucun changement, et quelques jours après cette personne s'est mise en arrêt. Après une réunion de service avec les agents qui ont souligné leur difficulté à pallier aux manquement de cet agent, les élus ont décidé de mettre fin à son contrat. Cette personne harcèle la maire jusqu'à préférer menacer son intégrité physique « je ne donne pas cher de ta peau ». Mme la maire a porté plainte hier, le 14/10/2020 à la gendarmerie de Guichen.

7/ OUVERTURE D'UN POSTE AGENT DE PLONGE

La commission finance donnera un avis comparatif sur la différence de coûts. Benoît préconise un temps plein pour attirer quelqu'un de vraiment compétent et polyvalent, sachant faire la cuisine. **La décision de l'ouverture du poste sera à prendre au prochain conseil municipal.**

8/ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le PCS doit être validé rapidement, chaque élu a une zone de référence. A lire et à valider auprès de Josiane le plus vite possible.

Antinéa enverra un mail avec des propositions de modification selon les préconisations de Josiane Divet.

9/ MÉTHANISEUR

Les élus ont reçu une demande de consultation sur le projet de méthaniseur à Bourg des Comptes. Sakina et Maryline ont travaillé sur le sujet et nous rapporte leur conclusions:

Il est arrivé que des habitants proches d'un méthaniseur se retrouvent sans eau potable pendant plusieurs mois.

- Un pourcentage entre 5 et 15% d'utilisation des terres dédiées à la méthanisation est autorisée. Néanmoins, ces terres ne produirons donc pas de nourriture.
- Le digestat est susceptible de développer la bactérie clostridium botulinum, à l'origine du botulisme, affection neurologique grave .
- Le digestat est visiblement moins sain que le lisier car il va directement dans les nappes phréatiques. Dans certains cas il s'agit d'enfouissement et non d'épandage.
- Circulation de 100 tonnes par jour sur les routes donc beaucoup de camions.

Conclusion:

Peut-être n'a-t-on pas suffisamment de recul sur le sujet? Les élus jugent qu'ils manquent d'informations sur ce sujet. Un méthaniseur existe à Châteaugiron, il serait intéressant de se rapprocher des élus locaux pour avoir un retour d'expérience.

Nous essayerons de récupérer un maximum d'informations en vue d'une délibération le 2 novembre.

10/ POSITIONNEMENT SUR L'HABITAT LÉGER

Des personnes ont formulées une demande d'installation d'une tiny house rue des Entons dans le centre bourg. Nicolas Texier et un agent ont suivi une formation sur la question il y a 15 jours.

Le comité de pilotage doit donner une orientation politique:

est-on pour ou contre l'habitat léger? En centre bourg ou en périphérie?

Comment régule t-on l'habitat léger? Quelle est la réglementation à ce sujet?

Le comité n'a pas suffisamment d'éléments pour se positionner à ce jour.

11/ CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE

Ce GT a pour mission de réfléchir à la continuité de l'aménagement de la cour en partenariat avec toutes les parties prenantes (élus, enfants, agents, instituteurs, parents, habitants).

Il est décidé qu'un membre de la commission urbanisme y siègera.

Passage espace jeune en régie:

Il est tard, nous avons fait 2h et demi de réunion, nous proposons de le reporter en début de conseil prochain, cela permettra à Pierre de le présenter.

La commission finance étudiera la proposition mardi prochain.

Les sujets suivants seront à aborder en premier lieu au début du prochain conseil:

Passage Espace jeune en régie communale	Pierre Redou	codécision	15 min	1
Vente d'un bien immobilier dans le bourg		codécision		1
Point sur la fibre	Delphine	information	2 min	2
Formation des élus	Antinéa	codécision	5 min	2
Définir bureau municipal	Pierre V.	consultation	5 min	2
Distribution de la FM	Paulo	information	2 min	2
Comète Informatique	Antinéa	information	2 min	2
LE CLUB		codécision	5 min	2
Astreintes permanences	Antinéa	info	2 min	2
Cuisine scolaire	Benoit	information	2 min	2
Cloison pôle enfance Aménagement salle de classe Végétalisation de la cour	Hélène	consultation	5 min	2